

LES SÉNATEURS AMBITIONNENT PAR UNE LOI ...

LE TRANSFERT DES PERSONNELS ENTRE LES ENTREPRISES DU FERROVIAIRES

LE TRANSFERT DU MATÉRIEL ROULANT AUX AUTORITÉS ORGANISATRICES

LE TRANSFERT DES ATELIERS DE MAINTENANCE

SÉPARATION DE GARES ET CONNEXIONS DE SNCF MOBILITÉS

La réforme du ferroviaire et sa loi d'août 2014 continuent de porter atteinte aux Cheminots et affaiblissent de jour en jour le principe de fonctionnement intégré de SNCF. Après l'éclatement de la SNCF en 3 ÉPIC, de la construction d'une Convention Collective du Ferroviaire complètement contraire à une harmonisation sociale par ses discriminants du champ d'application, de la réglementation du travail, et demain de la classification des métiers et de la rémunération, **des Sénateurs ont pour mission un projet de loi qui permettrait le transfert des personnels de SNCF vers une autre Entreprise Ferroviaire, le transfert du matériel roulant aux Autorités Organisatrices, le transfert des ateliers de maintenance et la séparation de Gares et Connexions de SNCF Mobilités !**



**FO
CONTINUE
À DIRE
NON
ET VOILÀ
POURQUOI :**

- Aucune garantie durable sur la préservation des acquis sociaux des Cheminots SNCF transférés dans une nouvelle EF de droits privés !
 - Perte par morcellement dans les AO du matériel roulant et par effet induit des ateliers de maintenance !
 - Nouvel éclatement à SNCF par la séparation de l'Opérateur Ferroviaire SNCF Mobilités de son produit Gares et Connexions avec un rattachement possible à SNCF Réseau sous le principe d'une filiale répondant au statut de Société Anonyme !
- Que restera t'il des 150 000 Cheminots du nouveau Groupe Public Ferroviaire avec un tel projet de loi ? Serait-il le coup fatal porté à l'opérateur historique et ses personnels ?**

**ALORS RÉSISTONS ET REVENDIQUONS :
ABROGATION DE LA LOI RÉFORME FERROVIAIRE !
RETOUR AU MONOPOLE PUBLIC D'ÉTAT !**